



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des maires de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le dixième jour de juin deux mille treize, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents : M. Allen Cormier, préfet  
M. Judes Landry, maire de Cap-Chat  
M<sup>me</sup> Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts  
M<sup>me</sup> Claudette Robinson, maire de La Martre  
M<sup>me</sup> Jovette Gasse, maire de Marsoui  
M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude  
M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre  
M. Mario Lévesque, maire suppléant de Saint-Maxime du Mont-Louis  
M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est également présent :

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

### VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 40 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8023-06-2013

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en retirant les points suivants :

- 11.7 PR-Mont-Louis – Festival gaspésien de contes et légendes
- 11.14 PR-Modification résolution 7893-03-2013, École de cirque de la Gaspésie
- 17.2 Embauche 2 pompiers préventionnistes secteur est de la MRC
- 17.9 ENPQ-renouvellement entente formation pompiers

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8024-06-2013

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2013

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2013 a été courriellé à chacun des maires le 7 juin dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2013 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8025-06-2013

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2013

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2013 a été courriellé à chacun des maires le 7 juin dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2013 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi des procès-verbaux du 13 et 24 mai 2013.

#### RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période du 14 au 27 mai 2013.

#### RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente son rapport d'activité pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2013.

### MRC

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8026-06-2013

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* :

Paiements : 505 708,84 \$

Factures : 8 171,78 \$

TOTAL : 513 880,62 \$

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8027-06-2013

Présentation de l'information financière destinée à l'approbation

CONSIDÉRANT la nouvelle présentation de l'information financière destinée à l'approbation relative au *Rapport des impayés et déboursés directs*;

CONSIDÉRANT QUE l'information qui s'y trouve est complète ;

CONSIDÉRANT QUE cette façon de faire permettrait d'adopter toutes les dépenses peu importe le mode de paiement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve la nouvelle présentation de l'information financière destinée à l'approbation relative au *Rapport des impayés et déboursés directs*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8028-06-2013

Municipalité de La Martre, projet mise aux normes des installations de production d'eau potable

CONSIDÉRANT la résolution 2013-05-047 de la municipalité de La Martre titrée *Programme d'infrastructure Québec-Municipalités (dossier # 555063)* ;

CONSIDÉRANT QUE le projet concerne la mise aux normes des installations de production d'eau potable de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Martre n'est pas considérée comme une municipalité dévitalisée par le gouvernement ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de la subvention d'une municipalité dévitalisée est de 95% ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. appuie la résolution 2013-05-047 de la municipalité de La Martre titrée *Programme d'infrastructure Québec-Municipalités (dossier # 555063)* ;
2. demande au gouvernement provincial de reconnaître la municipalité de La Martre comme une municipalité dévitalisée et de la subventionner comme tel ;
3. demande au gouvernement provincial de permettre à la municipalité de La Martre de prendre une partie de l'argent provenant de la *Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* afin de réaliser les travaux d'asphaltage jugés prioritaires et urgents par celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8029-06-2013

Signature autorisée, lettre d'offre et ses annexes, projet *Salle communautaire de télé-enseignement dans la MRC de La Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT la lettre d'offres et ses annexes pour le projet *Salle communautaire de télé-enseignement dans la MRC de La Haute-Gaspésie* (réf./CRÉGIM : 09-2111 (3659) de la Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer le formulaire d'acceptation de l'offre relatif au projet *Salle communautaire de télé-enseignement dans la MRC de La Haute-Gaspésie* de la CRÉGÎM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### **SERVICE AMÉNAGEMENT**

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8030-06-2013

Émission d'un certificat de conformité – Règlement no 202-2013 de la Ville de Cap-Chat

CONSIDÉRANT le *Règlement n° 202-2013 amendant le Règlement de zonage n° 068-2006 afin d'autoriser les stations et les tours de transmission pour la télévision dans les zones Rb.9 et M.28* de la Ville de Cap-Chat;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement n° 202-2013;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil des maires de la MRC considère que le règlement n° 202-2013 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 202-2013 doit être approuvé par les personnes habiles à voter tel que le prévoit la loi afin de compléter la procédure de modification ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE :

1. déclare le *Règlement n° 202-2013 amendant le Règlement de zonage n° 068-2006 afin d'autoriser les stations et les tours de transmission pour la télévision dans les zones Rb.9 et M.28* conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, conditionnellement à la réalisation complète de la procédure de modification réglementaire par la Ville de Cap-Chat;
2. transmettra le certificat de conformité à l'égard du règlement n° 202-2013 dès la réception de la résolution attestant son adoption par la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **FSTD ET PACTE RURAL**

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8031-06-2013

Recommandation du comité du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*, projet *DEC en soins infirmiers/mise à niveau de la salle et achat des équipements*, n° de dossier FSTD-13/05-02

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la MRC de La Haute-Gaspésie pour le projet *DEC en soins infirmiers/mise à niveau de la salle et achat des équipements*, numéro de dossier FSTD-13/05-02, présentée dans le cadre du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 33 334 \$ à la MRC de La Haute-Gaspésie pour le projet *DEC en soins infirmiers/mise à niveau de la salle et achat des équipements*, numéro de dossier FSTD-13/05-02, provenant du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté régional* de la MRC de La Haute-Gaspésie;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8032-06-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Revitalisation d'Éole Cap-Chat*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par CIRDE pour le projet *Revitalisation d'Éole Cap-Chat*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 3 580 \$ à CIRDE pour le projet *Revitalisation d'Éole Cap-Chat*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural* 2013-2014 de la Ville de Cap-Chat;

2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8033-06-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Coopérative Jeunesse de Services de La Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Carrefour Jeunesse Emploi Haute-Gaspésie pour le projet *Coopérative Jeunesse de Services de La Haute-Gaspésie*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 500 \$ à Carrefour Jeunesse Emploi Haute-Gaspésie pour le projet *Coopérative Jeunesse de Services de La Haute-Gaspésie*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural* 2013-2014 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8034-06-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Jeux des 50 ans et plus de la Gaspésie et des Îles-Édition 2012-2013 à Sainte-Anne-des-Monts*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Club des 50 ans et plus de Sainte-Anne-des-Monts pour le projet *Jeux des 50 ans et plus de la Gaspésie et des Îles-Édition 2012-2013 à Sainte-Anne-des-Monts*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 1 500 \$ au Club des 50 ans et plus de Sainte-Anne-des-Monts pour le projet *Jeux des 50 ans et plus de la Gaspésie et des Îles-Édition 2012-2013 à Sainte-Anne-des-Monts*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural* 2013-2014 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8035-06-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Mise en place d'aquariums de petites espèces*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Exploramer pour le projet *Mise en place d'aquariums de petites espèces*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 5 000 \$ à Exploramer pour le projet *Mise en place d'aquariums de petites espèces*

espèces, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural* 2013-2014 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8036-06-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Bibliothèque*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la municipalité de La Martre pour le projet *Bibliothèque*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 2 265 \$ à la municipalité de La Martre pour le projet *Bibliothèque*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural* 2013-2014 de la municipalité de La Martre;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8037-06-2013

Résolution numéro 8037-06-2013 n'existe pas.

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8038-06-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Poste de chargé de projet*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le comité de développement Saint-Maxime-du-Mont-Louis pour le projet *Poste de chargé de projet*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO LÉVESQUE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 10 000 \$ au comité de développement Saint-Maxime-du-Mont-Louis pour le projet *Poste de chargé de projet*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural* 2013-2014 de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8039-06-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Embauche étudiants*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par l'Administration portuaire de Rivière-Madeleine pour le projet *Embauche étudiants*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO LÉVESQUE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 4 115 \$ à l'Administration portuaire de Rivière-Madeleine pour le projet *Embauche étudiants*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural 2013-2014* de la municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8040-06-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Accompagnement des potagers, collectifs et communautaires – volet matériel (aide au démarrage de 7 initiatives de potagers de la MRC)*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Coopérative de solidarité du Cap pour le projet *Accompagnement des potagers, collectifs et communautaires – volet matériel (aide au démarrage de 7 initiatives de potagers de la MRC)*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 4 835 \$ à la Coopérative de solidarité du Cap pour le projet *Accompagnement des potagers, collectifs et communautaires – volet matériel (aide au démarrage de 7 initiatives de potagers de la MRC)*, lequel montant sera pris dans le budget régional du *Pacte rural 2013-2014*;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8041-06-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet RECYCTOI 3.0

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Carrefour Jeunesse Emploi Haute-Gaspésie pour le projet *RECYCTOI 3.0*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 5 000 \$ à Carrefour Jeunesse Emploi Haute-Gaspésie pour le projet *RECYCTOI 3.0*, lequel montant sera pris dans le budget régional du *Pacte rural 2013-2014*;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8042-06-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Bureau d'accueil touristique – été 2013*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Chambre de commerce de La Haute-Gaspésie pour le projet *Bureau d'accueil touristique – été 2013*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 3 000 \$ à la Chambre de commerce de La Haute-Gaspésie pour le projet *Bureau d'accueil touristique – été 2013*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural 2013-2014* des municipalités suivantes :

Cap-Chat : 1 517,54 \$  
La Martre : 144,96 \$  
Marsoui : 178,88 \$  
Rivière-à-Claude : 73,66 \$  
Mont-Saint-Pierre : 118,08 \$  
Saint-Maxime du Mont-Louis : 656,47 \$  
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine : 194,08 \$  
Territoires non organisés (TNO) de la MRC : 116,33 \$

2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8043-06-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Responsable du camping – été 2013*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la municipalité de La Martre pour le projet *Responsable du camping – été 2013*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 2 797 \$ à la municipalité de La Martre pour le projet *Responsable du camping – été 2013*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural 2013-2014* de la municipalité de La Martre;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8044-06-2013

La résolution numéro 8044-06-2013 n'existe pas.

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8045-06-2013

Pacte rural, projet Mise en œuvre du *Plan d'action culturel 2012-2014*, abrogation de la résolution n° 7987-05-2013 et modification de la résolution n° 7433-03-2012

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 7987-05-2013 titrée *Mise de fonds de la MRC pour la mise en œuvre du Plan d'action culturel 2012-2014, modification de la résolution numéro 7433-03-2012* ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le tableau concernant la quote-part provenant des budgets locaux du pacte rural de la résolution numéro 7433-03-2012 titrée *Mise de fonds de la MRC pour la mise en œuvre du Plan d'action culturel 2012-2014* ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie doit participer au financement de la politique culturelle de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :



1. abroge la résolution numéro 7987-05-2013 titrée *Mise de fonds de la MRC pour la mise en œuvre du Plan d'action culturel 2012-2014, modification de la résolution numéro 7433-03-2012* ;
2. modifie le tableau concernant la quote-part provenant des budgets locaux du pacte rural de la résolution numéro 7433-03-2012 titrée *Mise de fonds de la MRC pour la mise en œuvre du Plan d'action culturel 2012-2014* de la manière suivante :

*Quote-part provenant du budget régional du pacte rural 2012-2013, soit 2 000 \$*

3. ajoute le paragraphe suivant à la résolution numéro 7433-03-2012 :

Autorise le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les conventions d'aide financière relatives à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE**

### CALENDRIER DE LA TOURNÉE MUNICIPALE

À titre d'information, on dépose le calendrier modifié des rencontres prévues avec les municipalités concernant les diagnostics municipaux.

### **PROJET ACCUEIL ET INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES**

Aucun dossier.

### **PROJET LUTTE À LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE**

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8046-06-2013

Comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, reddition de comptes des activités, protocole ATI 09-2111 (3065)

CONSIDÉRANT le dépôt du document *Reddition de comptes des activités du Comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale en lien avec le protocole ATI 09-2111 (3065)*, projet Carrefour-Ressources ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve la *Reddition de comptes des activités du Comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale en lien avec le protocole ATI 09-2111 (3065)*, projet Carrefour-Ressources , tel que soumis ;
2. autorise M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer cette reddition de comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8047-06-2013

La résolution numéro 8047-06-2013 n'existe pas.

### **PROJET HAUTE GASPÉSIE EN FORME**

Aucun dossier.

### **SERVICE INSPECTION RÉGIONAL**

Aucun dossier.

### **AUTRES SUJETS**

#### DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MAI 2013

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs au 31 mai 2013* non vérifiés au conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie.

## ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

À titre d'information, dépôt des correspondances (avril et mai 2013), par courriel, entre Mme Lucie Cardin, superviseure, service de la Souscription, de La Mutuelle des municipalités du Québec et Mme Sylvie Hudon, courtier en assurance de dommages de Murray, Charest & Ross inc. et entre cette dernière et M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie, concernant l'entente de service du préventionniste de la MRC.

## RÉMUNÉRATION ET FRAIS DE DÉPLACEMENT DES MEMBRES DES COMITÉS ET REPRÉSENTANTS DE LA MRC

Quelques corrections ont été apportées à la liste des *Comités et représentants de la MRC*. L'exercice sera complété à la séance de juillet prochain.

## NOUVELLE NORME ÉTABLIE PAR L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS POUR LES EXAMENS PRATIQUES

Dépôt de la résolution n° 05-13-284 de la MRC de Témiscamingue ayant comme objet : Sécurité incendie – nouvelle norme établie par l'École nationale des pompiers pour les examens pratiques.

La MRC de Témiscamingue demande à l'École nationale des pompiers de surseoir à cette exigence afin de tenir compte des réalités des régions. Le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie ne se prononce pas à ce sujet.

## RÉSOLUTION NUMÉRO 8048-06-2013

Signature de l'*Entente de délégation de gestion n° 1054* avec le ministre des Ressources naturelles

CONSIDÉRANT l'*Entente de délégation de gestion n° 1054* entre le ministre des Ressources naturelles et la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie a pris connaissance de ladite entente ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accepte de signer l'*Entente de délégation de gestion n° 1054* entre le ministre des Ressources naturelles et la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie;
2. autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer ladite entente ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## RÉSOLUTION NUMÉRO 8049-06-2013

La résolution numéro 8049-06-2013 n'existe pas.

## RÉSOLUTION NUMÉRO 8050-06-2013

Entente de développement culturel, projet *Livres en fête*

CONSIDÉRANT QUE dans l'annexe A, l'objectif 2, le numéro 1, de l'entente de développement culturel entre la MRC de La Haute-Gaspésie, la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et le ministère de la Culture et des Communications, la MRC doit collaborer à la visibilité d'un événement tel que *Livres en fête* ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière de la Maison de la culture pour le projet *Livres en fête* correspond aux objectifs de la Politique culturelle de la MRC et aux objectifs de cette entente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde une aide financière, non

remboursable, de 500 \$ à la Maison de la culture pour le projet *Livres en fête*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8051-06-2013

Offre de service de Richard Cloutier paysagiste, travaux à l'entrée principale du centre administratif de la MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit faire faire des travaux à l'entrée principale de son centre administratif ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Richard Cloutier paysagiste ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte l'offre de service de Richard Cloutier paysagiste pour l'installation d'une dalle de béton à l'entrée principale de son centre administratif, au coût de 1 083,00 \$, plus taxes.

Ce montant sera prélevé dans le poste budgétaire 02 19000 522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### INCENDIE 2012 –FIN DU DOSSIER

Dépôt de l'avis de fermeture de dossier sinistre de La Mutuelle des municipalités du Québec, ayant le numéro de dossier : 120490-NB, concernant l'incendie criminel, survenu le 20 mars 2012, qui a causé des dégâts sur une partie du bâtiment du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie.

#### MADA, ENTENTE AVEC LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE CHIC-CHOCS

Considérant que la MRC de La Haute-Gaspésie a transmis une demande de soutien au ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du *Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés 2013-2014*. Advenant qu'elle obtienne ce soutien, la MRC de concert avec le Centre d'action bénévole Chic-Chocs élaboreront une politique et un plan d'action relatifs aux aînés.

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8052-06-2013

Signataires autorisées des comptes bancaires via *AccèsD Affaires*

CONSIDÉRANT le changement de signataires des effets bancaires ;

CONSIDÉRANT la réorganisation des ressources humaines à l'administration ;

CONSIDÉRANT la gestion des comptes bancaires via *AccèsD Affaires* ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de nommer, à nouveau, des personnes pour les autoriser à effectuer des transactions bancaires via *AccèsD Affaires* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO LÉVESQUE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise les personnes suivantes à effectuer des transactions bancaires via *AccèsD Affaires*, soit :

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, administrateur principal,  
Mme Charlotte Ouellet, adjointe administrative, 2<sup>e</sup> signataire,  
Mme Mélanie Lévesque, secrétaire, 3<sup>e</sup> signataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8053-06-2013

Proposition *La Haute-Gaspésie Verte et Active*

CONSIDÉRANT la proposition du projet *La Haute-Gaspésie Verte et Active* ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition favorisera le mieux-être et la qualité de vie de nos citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la proposition augmentera le sentiment d'appartenance des citoyennes et des citoyens à leur milieu;

CONSIDÉRANT QUE la proposition aura pour effet d'augmenter l'accessibilité à des environnements sociaux, physiques et politiques au sein de notre MRC;

CONSIDÉRANT QUE la proposition favorisera l'activité physique, les loisirs et l'utilisation des transports responsables (déplacements);

CONSIDÉRANT QUE la démarche municipalité Verte et Active donnera le goût de bouger à la population de notre région ;

CONSIDÉRANT notre souci de protéger les milieux naturels et fragiles et la pureté de notre environnement;

CONSIDÉRANT notre souhait de voir bannir l'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM) en Haute-Gaspésie en faisant de notre territoire une zone sans contamination;

CONSIDÉRANT notre désir de se démarquer de façon positive tant au niveau local, régional que provincial;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle approche favorisera le recrutement de la main-d'œuvre, le retour de jeunes ainsi que celui des retraités en Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la démarche de faire de LA HAUTE-GASPÉSIE une région Verte et Active portée par un plan d'action évolutif et inspirant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## PROGRAMMES S.H.Q.

### CORRESPONDANCE

Aucun dossier.

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Aucun dossier.

## ENFOUISSEMENT SANITAIRE

### CORRESPONDANCE

#### POLYVALENTE L'ESCABELLE, COLLECTE DES PETITS APPAREILS ÉLECTRIQUES

On informe les membres du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie que la polyvalente *L'Escabelle* de Cap-Chat récupérera, à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts, des petits appareils électriques pour des ateliers.

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 8054-06-2013

Entente du Réseau québécois des CFER, récupération du matériel électronique

CONSIDÉRANT la proposition d'entente du Réseau québécois des CFER relative à la récupération du matériel électronique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer l'entente relative à la récupération du matériel électronique entre le Réseau québécois des CFER et la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8055-06-2013

Adhésion à Réseau Environnement

CONSIDÉRANT QU'il y a des avantages pour la MRC de La Haute-Gaspésie d'adhérer à Réseau Environnement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO LÉVESQUE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adhère à Réseau Environnement en 2013, au coût de 520 \$, plus taxes.

Ce montant sera prélevé dans le poste budgétaire 02 45300 419.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le *Règlement concernant la création d'une réserve financière pour la gestion des matières résiduelles des municipalités locales*.

Un projet de règlement sera soumis à chacun des maires.

---

Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. RÉJEAN NORMAND, il est résolu de lever la séance à 20 h 30.

---

Allen Cormier, préfet

---

Sébastien Lévesque  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».*

---

